

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TECTO 500 SC

Design code : A10466C

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Syngenta France SAS  
1 avenue des Prés  
CS 10537  
78286 Guyancourt Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 39 42 20 00  
Téléfax : +33 (0)1 39 42 20 10  
Adresse e-mail : fds.fr@syngenta.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : 0 800 803 264  
Accident transport 06 11 07 32 81  
Centre anti-poison de Paris 01 40 05 48 48

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Sous-catégorie 1B H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1 H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

- Mention d'avertissement : Attention
- Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- Informations Additionnelles sur les Dangers : Les produits traités ne devront être manipulés qu'après séchage complet et avec port de gants pour les manipulations.  
EUH401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
- Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P261 Éviter de respirer les aérosols.  
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection pendant les opérations de mélange et de chargement de la bouillie.  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.
- Étiquetage supplémentaire : Le traitement des eaux de rinçage rejetées est obligatoire.  
SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface./Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.).
- Largeur de zone non traitée : non appropriée.  
Délai de rentrée sur les parcelles traitées : non approprié.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

### 2.3 Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
thiabendazole (ISO)	148-79-8 205-725-8	Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	40 - 50

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

propane-1,2-diol	57-55-6 200-338-0		5 - 10
naphthalenesulfonic acid, bis(1-methylethyl)-, me derivs., sodium salts	68909-82-0	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	1 - 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez le numéro d'urgence, un centre anti-poison ou un médecin, ou si vous allez consulter pour un traitement.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire.  
Coucher la personne concernée et la maintenir au chaud.  
Appeler immédiatement un médecin ou un centre anti-poison.
- En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.  
Laver immédiatement et abondamment à l'eau.  
Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.  
Enlever les lentilles de contact.  
Un examen médical immédiat est requis.
- En cas d'ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.  
NE PAS faire vomir.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Il n'y a pas d'antidote spécifique disponible.  
Traiter de façon symptomatique.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Moyen d'extinction - pour les petits feux  
Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Moyen d'extinction - pour les grands feux  
Mousse résistant à l'alcool  
ou  
Eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser un jet d'eau concentré, qui pourrait répandre le feu.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau. Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.ex. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Pas de conditions spéciales de stockage requises. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres données : Physiquement et chimiquement stable pour au moins 2 ans s'il est entreposé à température ambiante dans ses contenants d'origine hermétiquement fermés.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pour une utilisation correcte et sûre de ce produit, veuillez vous référer aux conditions d'homologation indiquées sur l'étiquette du produit.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

##### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
thiabendazole (ISO)	148-79-8	TWA	5 mg/m <sup>3</sup>	Syngenta

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

##### Mesures d'ordre technique

Les recommandations suivantes concernant le contrôle de l'exposition/la protection individuelle sont destinées à la fabrication, la formulation, l'emballage et l'utilisation du produit. Pour des usages commerciaux et /ou l'usage agricole, consultez l'étiquette du produit.

Retenue et/ou séparation sont les mesures de protection technique les plus fiables si l'exposition ne peut être éliminée.

L'importance de ces mesures de protection dépend des risques réels en service.

Maintenir les concentrations dans l'air au-dessous des standards d'exposition professionnelle.

Si nécessaire, demander des recommandations supplémentaires concernant l'hygiène du travail.

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux : Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
- Protection des mains
- Matériel : Caoutchouc nitrile
  - délai de rupture : > 480 min
  - Épaisseur du gant : 0,5 mm
- Remarques : Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement de sa matière mais aussi d'autres propriétés et diffère d'un fournisseur à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
- Protection de la peau et du corps : Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.  
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Porter selon besoins:  
Vêtements étanches
- Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.  
Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés.
- Mesures de protection : L'utilisation de mesures techniques devrait toujours avoir priorité sur l'utilisation de protection personnelle d'équipement.  
Pour la sélection de l'équipement de protection personnelle, demander un conseil professionnel approprié.

**Pour plus de recommandations spécifiques à l'utilisation de ce produit, consulter l'étiquette.**

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Aspect : liquide
- Couleur : blanc à beige
- Odeur : aromatique, faible
- pH : 4 - 8  
Concentration: 1 % w/v

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Point d'éclair	:	> 100 °C(1014,0 hPa) Méthode: Creuset fermé Pensky-Martens
Densité	:	1,165 g/cm <sup>3</sup> (20 °C)
Température d'auto-inflammabilité	:	> 650 °C
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	96,0 - 225 mPa.s (20 °C) 76 - 186 mPa.s (40 °C)
Propriétés explosives	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 35,7 mN/m, 20 °C

---

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Voir la section 10.3 "Possibilité de réactions dangereuses".

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Pas de décomposition en utilisation conforme.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucun(e) à notre connaissance.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

La combustion ou la décomposition thermique libère des vapeurs toxiques et irritantes.

## **TECTO 500 SC**

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

##### **Toxicité aiguë**

###### **Produit:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg  
Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

###### **Composants:**

###### **thiabendazole (ISO):**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 5.000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): > 0,53 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxicité aiguë par inhalation

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

##### **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

###### **Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.

###### **Composants:**

###### **thiabendazole (ISO):**

Espèce: Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

###### **naphthalenesulfonic acid, bis(1-methylethyl)-, me derivs., sodium salts:**

Résultat: irritant

##### **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

###### **Produit:**

Espèce: Lapin

Résultat: Imperceptiblement irritant.

Remarques: Les données toxicologiques ont été reprises de produits d'une composition similaire.



## **TECTO 500 SC**

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### **Composants:**

#### **thiabendazole (ISO):**

Espèce: Lapin  
Résultat: Pas d'irritation des yeux

#### **naphthalenesulfonic acid, bis(1-methylethyl)-, me derivs., sodium salts:**

Résultat: irritant

### **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

#### **Produit:**

Type de Test: Test de Maximalisation  
Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: Sensibilisant pour la peau dans les tests pour animaux.

### **Composants:**

#### **thiabendazole (ISO):**

Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### **Mutagénicité sur les cellules germinales**

#### **Composants:**

#### **thiabendazole (ISO):**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### **Cancérogénicité**

#### **Composants:**

#### **thiabendazole (ISO):**

Cancérogénicité - Evaluation : Aucune preuve de carcinogénicité dans des études sur des animaux.

### **Toxicité pour la reproduction**

#### **Composants:**

#### **thiabendazole (ISO):**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Pas toxique pour la reproduction

### **Toxicité à dose répétée**

#### **Composants:**

#### **thiabendazole (ISO):**

Remarques: Aucun effet indésirable n'a été observé dans les tests de toxicité chronique.

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

**Produit:**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,2 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Remarques: Basé sur des résultats obtenus avec des produits similaires.
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 45 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50b (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 5,4 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

**Composants:**

**thiabendazole (ISO):**

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,55 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,81 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CL50 (Americamysis bahia): 0,34 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour les algues : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 14,7 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,53 mg/l  
Point final: Taux de croissance  
Durée d'exposition: 96 h
- Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1
- Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 3 h
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: 0,012 mg/l  
Durée d'exposition: 69 jr  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,041 mg/l  
Durée d'exposition: 21 jr  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

### propane-1,2-diol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): 4.600 - 54.600 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia (Daphnie)): 4.850 - 34.400 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## 12.2 Persistance et dégradabilité

### Composants:

#### thiabendazole (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

Stabilité dans l'eau : Dégradation par périodes de demi-vie: > 1 a  
Remarques: Persistant dans l'eau.

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### thiabendazole (ISO):

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### thiabendazole (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: La faible mobilité dans le sol.

Stabilité dans le sol : Pourcentage de dissipation: 50 % (DT50: 33 jr - 2 a)  
Remarques: Persistant dans le sol.

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Composants:

#### thiabendazole (ISO):

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

#### naphthalenesulfonic acid, bis(1-methylethyl)-, me derivs., sodium salts:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB).

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : La classification du produit est basée sur la somme des concentrations des composants classés.

**Composants:**

**thiabendazole (ISO):**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

**naphthalenesulfonic acid, bis(1-methylethyl)-, me derivs., sodium salts:**

Information écologique supplémentaire : Donnée non disponible

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

- Produit : Faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
- Emballages contaminés : Réemploi de l'emballage interdit; rincer soigneusement le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière Adivalor.
- Code des déchets : emballages souillés  
150110, emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

- ADN** : UN 3082  
**ADR** : UN 3082  
**RID** : UN 3082  
**IMDG** : UN 3082  
**IATA** : UN 3082

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

- ADN** : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

<b>ADR</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (THIABENDAZOLE)
<b>RID</b>	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (THIABENDAZOLE)
<b>IMDG</b>	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (THIABENDAZOLE)
<b>IATA</b>	:	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (THIABENDAZOLE)

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

<b>ADN</b>	:	9
<b>ADR</b>	:	9
<b>RID</b>	:	9
<b>IMDG</b>	:	9
<b>IATA</b>	:	9

### 14.4 Groupe d'emballage

<b>ADN</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>ADR</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
Code de restriction en tunnels	: (E)
<b>RID</b>	
Groupe d'emballage	: III
Code de classification	: M6
Numéro d'identification du danger	: 90
Étiquettes	: 9
<b>IMDG</b>	
Groupe d'emballage	: III
Étiquettes	: 9
EmS Code	: F-A, S-F
<b>IATA (Cargo)</b>	
Instructions de conditionnement (avion cargo)	: 964
Instruction d'emballage (LQ)	: Y964

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### **IATA (Passager)**

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964  
Instruction d'emballage (LQ) : Y964  
Groupe d'emballage : III  
Étiquettes : Miscellaneous

### **14.5 Dangers pour l'environnement**

#### **ADN**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **ADR**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **RID**

Dangereux pour l'environnement : oui

#### **IMDG**

Polluant marin : oui

#### **IATA (Passager)**

Polluant marin : oui

#### **IATA (Cargo)**

Polluant marin : oui

### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Catégories de danger selon Directive 2012/18/UE "SEVESO III" : E1 Danger pour l'environnement aquatique dans la catégorie aiguë 1 ou chronique 1

Rubriques pertinentes selon nomenclature ICPE (France) : 4510

Rubrique contraignante : 4510

Autres réglementations : Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance lorsqu'elle est utilisée pour les applications spécifiées.

## TECTO 500 SC

Version 4.1 Date de révision: 25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

- H315 : Provoque une irritation cutanée.
- H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
- H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Texte complet pour autres abréviations

- Aquatic Acute : Toxicité aiguë pour le milieu aquatique
- Aquatic Chronic : Toxicité chronique pour le milieu aquatique
- Eye Irrit. : Irritation oculaire
- Skin Irrit. : Irritation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AICS - Inventaire australien des substances chimiques; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi-maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accéléérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bio-accumulable

#### Information supplémentaire

Type de formulation :  
SC - suspension concentrée

Utilisation professionnelle.

## **TECTO 500 SC**

Version      Date de révision:  
4.1            25.01.2017

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.